

... temps. Cet état de la reconstruction ne vaut pas comme  
a doublé alors qu'il a baissé par exemple, il varie peu.

M. le President passe ensuite la parole à M. Deugnet pour l'  
exposé du budget par chapitres et articles. Pour la commodité de la  
discussion il est décidé de commencer par la partie dépenses.

### Dépenses

Chapitre I - M. Guichaoua propose la motion suivante :

"Le conseil Municipal de Loyer

considérant que 2 agents titulaires seront mis à la retraite  
le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> juillet 1958

décide de faire toute la publicité nécessaire pour  
susciter les candidatures des personnes intéressées par ces emplois".  
adopté à l'unanimité

Chapitre II - art. 7. - En réponse à M. Sapecau qui s'élève  
contre la somme proposée pour les communications téléphoniques,  
M. Deugnet répond que les subventions obtenues par le Député-maire  
compensent très largement les dépenses occasionnées.

Chapitre IV - art. 2. Il est précisé que les dépenses comprennent  
le logement des C.R.S. pendant la saison.

Chapitre VIII - art. 4. - M. Sapecau constate que l'enlèvement  
des ordures ménagères est toujours de plus en plus cher et le  
travail est mal fait. Il déclare qu'il n'y a que 3 employés par  
voiture alors que le cahier des charges en prévoyait 6. Il  
demande le respect du cahier des charges.

Budget Financier - Ch. XI à XIV - En accord avec M. l'Ingénieur  
T.P.E., M. Castelnau propose de diminuer le crédit affecté aux  
travaux de voirie d'une somme de 1 million qui sera reportée  
sur l'éclairage public.

M. Chardonnat donne toutes explications à la demande  
de M. Sapecau.

Un long échange de vues entre M. M. Sapecau, Chamboulan,  
Chardonnat, Guichaoua et Castelnau a eu lieu sur la signa-  
lisation des carrefours, les passages protégés, les passages cloutés,  
le mauvais état de certaines voies (carrefour croisement - Route  
de Châtellerault et route de Maine-Goffroy à élargir, etc...  
éclairage Bd de la Garche, route de Maine-Goffroy).

A une demande de M. Guichaoua concernant la

## Le Conseil municipal

Considerant que le projet de construction d'agrandissement du Collège est le résultat d'un long travail de mise au point, notamment :

le plan primitif de 1934

les suggestions de 1948 de M. le Directeur et de M. l'Inspecteur des bâtiments scolaires du 2<sup>e</sup> degré.

les études et plans qui ont abouti le 26 décembre 1958 à l'avis favorable de la Direction des Bâtiments du 2<sup>e</sup> degré

considerant que le montant du devis estimatif se rapportant aux plans acceptés par le Ministère s'élèvent au total de 219.512.000 francs.

Considerant que la ville fait face à cette dépense en transférant au bénéfice du Collège pour 75 millions de dommages de guerre constitués par la totalité de la créance dommage de guerre de "pension-de famille" et un prélevement sur le dommage "Services Municipaux".

Considerant qu'il reste 144.512.000 francs à payer, partie par l'Etat, partie par la ville.

demande à l'Etat

- que compte tenu des efforts faits par la ville dans le domaine scolaire en général et dans le domaine du collège en particulier

- que compte tenu des nombreuses charges résultant de la reconstruction d'une ville détruite à 85%

- que le prix des travaux résultant de l'extension du collège soit l'objet d'une participation exceptionnelle de l'Etat.

souhaite

- qu'en raison du pourcentage de destruction subi par la Ville, cette participation primitivement fixée par l'Etat à 65% du montant des dépenses soit portée à 85% des travaux entrepris.

décide

l'inscription au budget primitif de 1958 la répartition suivante des 219.512.000 francs de dépenses :

- 75 millions à prélever sur les dommages de guerre de la Ville.

- 23 millions provisoirement fixés pour participation de la Ville dans le complément de travaux

- 121.512.000 francs provisoirement fixés pour participation de

que le comité de la Foire Exposition et celui de la  
intègrent au Comité Général des Fêtes.

Approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions  
et Guichaoua parce qu'ils estiment n'avoir pas à  
intervenir dans ce débat.

M. Dapeau est d'accord pour le Tour de France  
demande qu'un prêt soit accordé au C.G.D.F.R.  
un budget en recettes et dépenses, la ville comblanc

M. Flahaut président du C.G.D.F.R. présente  
salle est invité à donner quelques précisions sur  
la trésorerie du comité et les engagements pris avec  
Général du Tour.

La proposition de M. Dapeau reçue 11  
celle de M. Barrot (suspension) 9 voix, abs.

En conséquence

Le conseil municipal  
considérant l'intérêt pour la station d'avoir  
l'étape du Tour de France à Royan le 5 Juillet  
dues propositions faites par le commissariat  
décide

- l'attribution d'un prêt de 2.750.000 francs  
Général des Fêtes de Royan pour l'organisation  
de l'étape du Tour de France à Royan

demande

au comité de lui fournir un budget de re-  
organisation de cette manifestation

décide

- que les recettes réalisées devront être versées à la  
différence entre le prêt et les sommes reversées à  
considérées comme subvention exceptionnelle,

app le 17.2.58

58004,